



N° 18



Automne 2019

Économie

Patrimoine

Cadre de vie

Enfance-Jeunesse

Tourisme

Environnement

Ordures ménagères

Culture



Édito

Sommaire

- Page 3** Budgets et projets
- Page 4** Opération façades
- Page 5** Local jeunes des Monts de Gy
- Page 5** Projets culturels
- Page 6** Le village de Vellemoz
- Page 7** Les Angivrades
- Page 7** Aires multisports
- Page 8** Ordures ménagères
- Page 8** Aire d'accueil des gens du voyage
- Page 9** Fretigney-et-Velloreille
- Page 10** Assainissement non collectif
- Page 10** Tourisme dans les Monts de Gy
- Page 11** Petit Patrimoine



Nicole MILESI,
Présidente
de la CCMGY

Les sujets abordés dans ce dernier journal de notre mandat, donnent une idée non exhaustive des dossiers portés par notre Communauté de Communes. L'année 2019, nous offre des perspectives d'évolution, si bien que, tout en maintenant une stabilité des taux d'imposition, certains projets se verront concrétisés après des mois d'élaboration.

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes exerce les compétences eau, assainissement et eaux pluviales.

Ces compétences n'entraînent pas de modification notoire pour cette année, la mise en place d'une délégation de service public entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La compétence tourisme est exercée également depuis le 1^{er} janvier.

En ce qui concerne l'économie, au-delà des aides accordées aux entreprises, la Communauté de Communes contribue aussi au tissu économique du territoire en acquérant des terrains pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Ce travail nécessite une implication active à mes côtés, des vice-présidents et du personnel communautaire. Parmi ce dernier, on observera cette année un changement de responsable des services ; nous accueillons et souhaitons la bienvenue à Delphine Sedan, qui nous a rejoint au 16 septembre.

Outre l'obligation légale d'être constituée, la Communauté de Communes est devenue une nécessité qui réunit des énergies, des moyens et des compétences pour faire aboutir des projets qui ne seraient plus supportables par nos communes. C'est un outil mis à disposition de nos communes, géré par des élus locaux, qui se doivent de garder à l'esprit que leur mission initiale est d'être au service de nos concitoyens.

Très bonne lecture.



BUDGETS ET PROJETS

Le budget se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. La section fonctionnement prévoit les recettes et dépenses liées au fonctionnement normal des services. Elle concerne le quotidien de la collectivité et les politiques publiques (enfance-jeunesse, environnement...). La section investissement, quant à elle, concerne les dépenses liées aux projets de la collectivité.

De façon générale, en 2019, le niveau des dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes des Monts de Gy reste sensiblement le même que l'année dernière :

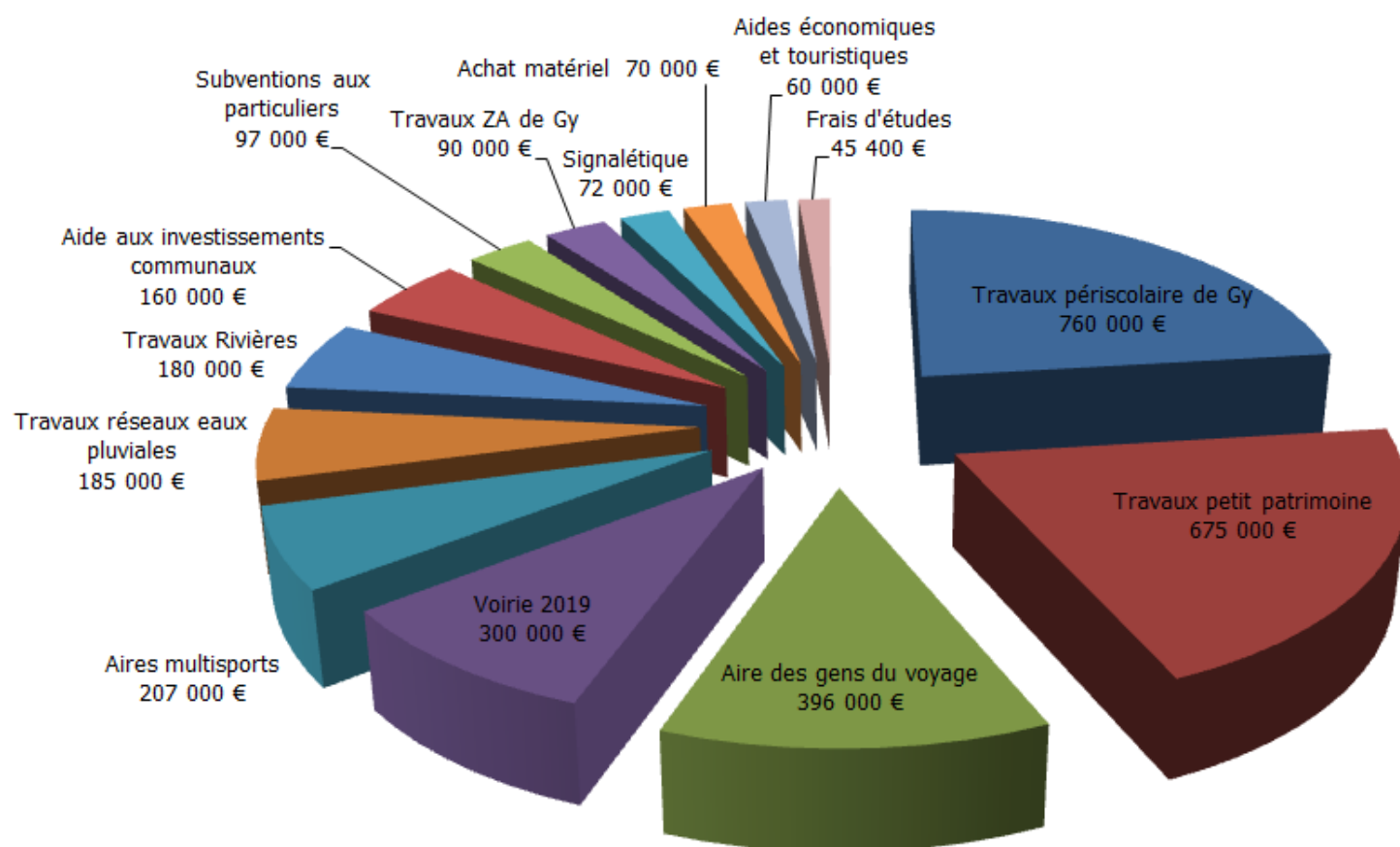


Dépenses de fonctionnement : 2 507 449,00 €

Recettes de fonctionnement : 2 539 553,09 €

La diminution des recettes en 2019 par rapport à 2018 (2 995 992,35 € en 2018) s'explique par la diminution de l'excédent antérieur reporté (750 492,35 € en 2018 contre seulement 181 997,09 €), qui a été affecté aux différents projets d'investissement.

ZOOM sur les projets d'investissement de la Communauté de Communes



Soit un total de 3 297 400 €

Tourisme

Environnement

Ordures ménagères

Culture



OPÉRATION FAÇADES

La Communauté de Communes des Monts de Gy a lancé en octobre 2017 une opération de « Rénovation des façades ». Ce programme est déployé sur les communes de Gy et Bucey-lès-Gy – les secteurs situés en AVAP (soit quasiment l'intégralité de ces communes) – et sur les communes de Charcenne, Frasne-le-Château, Fretigney-et-Velloreille, Fresne-Saint-Mamès et Villefrancon – uniquement dans une zone de 500 mètres autour des monuments historiques.

Cécile et Georges Batit habitent à Bucey-lès-Gy où ils sont propriétaires d'une maison traditionnelle. Sensibles au patrimoine de leur village, ils ont profité de l'opportunité de l'Opération façades pour continuer des travaux déjà entrepris antérieurement.

La façade de la maison côté rue portait les traces de création de fenêtres ; la saleté s'y était accumulée et le temps avait contribué à détériorer ce bel enduit à la chaux qui protège nos maisons.

Ils ont donc fait appel à l'architecte-conseil mandatée par la CCMGY qui les a rencontrés plusieurs fois : pour écouter leurs souhaits, les conseiller, leur communiquer l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui doit être respecté. L'architecte les a également conseillés pour le choix de leur entreprise, puis durant le chantier.

Georges Batit nous donne son avis :

« J'avais jugé cette action un peu complexe au début ; pourtant les documents sont clairs, et si la quantité de documents à fournir m'a semblé conséquente, nous avons été bien conseillés. Les dossiers ont suivi tranquillement leur petit bonhomme de chemin entre le 2 février 2018, jour de la présentation, et le 10 septembre 2018 correspondant au dernier avis favorable pour l'accord de subvention : avis positif. Ce qui a été moins positif, ce fut la difficulté liée au choix de l'entreprise ; notre volonté était d'en trouver une proche de notre domicile. Les entreprises contactées avaient soit une charge de travail ne leur permettant pas de nous répondre positivement, soit ont trouvé que les demandes techniques étaient trop difficiles à tenir ; pour certaines, elles n'ont pas donné suite à une demande ou même à une visite de prise de contact. Tout est bien qui finit bien ! »

Avant

Après



L'architecte-conseil a aidé au choix des teintes ; les échantillons systématiquement demandés dans les dossiers ont permis à Madame et Monsieur Batit de mieux visualiser le résultat.

La façade a été piquée (enlèvement de l'ancien enduit). Un enduit à la chaux, en 3 couches, la protège maintenant. Les encadrements de baies ont été soulignés par un badigeon de chaux. Les volets ont été repeints. La teinte retenue, claire, permet une cohérence avec la façade non modifiée.

Si vous êtes intéressés par cette opération, contactez l'architecte-conseil nommée par la Communauté de Communes :

Véronique LHOMME Architecte DPLG

AAU LHOMME & NECTOUX

21 Grande Rue 25000 BESANCON

Tél : 03 81 83 00 48 lhomme.nectoux.architecture@wanadoo.fr

Le dispositif prendra fin le 31 décembre 2019. Les dossiers de demande de financement doivent être déposés à la mairie au plus tard pour le 15 novembre 2019. Les travaux doivent être engagés avant le 31 décembre 2019 et être terminés au plus tard pour le 30 juin 2020.



LOCAL JEUNES DES MONTS DE GY



Ouvert depuis septembre 2018, le Local jeunes, installé au 1 rue du 10-Septembre à Gy, propose un accueil aux collégiens et lycéens après les cours. Avec une adhésion annuelle de 30 €, un accueil leur est proposé en libre accès de 16h30 à 18h30 (le mardi et le vendredi jusqu'à 19h) ; les ados sont amenés à faire leurs devoirs, des jeux de société, ou encore du tennis de table. Un coin informatique est également mis à leur disposition, tout comme un coin détente.

Concernant les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30, une à deux activités par mois sont proposées (badminton, inter local jeunes, Kin-Ball, course d'orientation, activités manuelles ...). Une soirée est prévue à chaque fin de mois le vendredi soir avec des jeux divers tels que « Loup garou croquemonsieur », « Burger Quizz », « Plancha Blind test »...

Des camps sont proposés pendant les vacances d'été et aussi des chantiers jeunes. De multiples activités sont programmées la première semaine de chaque période de vacances scolaires avec des stages multisports, neige, jeux de stratégie, ou encore des activités manuelles. Ces accueils de loisirs sont facturés en fonction du programme défini.

Lors des vacances de la Toussaint, une dizaine de jeunes ont participé à la mise en couleurs des murs du local. Grâce aux conseils d'un professionnel, ils ont pu réaliser diverses fresques murales afin de s'approprier ce nouveau lieu et nous montrer leur talent artistique.



PROJETS CULTURELS



Comme tous les ans, la Bulle est venue prendre place au printemps sur notre territoire. Installée à proximité du stade à Gy, elle a pu accueillir pas moins de 600 élèves venant des différentes écoles du territoire.

Deux résidences étaient proposées : la première avec la Compagnie Muchmuche qui a su allier les arts du cirque, la danse et la musique pour proposer un spectacle très apprécié des classes et de leurs professeurs ; la seconde résidence était assurée par l'Orchestre Victor-Hugo de Franche-Comté qui a présenté son conte musical « Le Carnaval gastronomique des animaux », humour et ironie ont su satisfaire les spectateurs.

■ Pack culturel 2019



Après la réussite du projet Pack culturel 2018, regroupant toutes les écoles du secteur autour de la Commémoration de la Grande Guerre le 11 novembre 2018, une nouvelle action artistique s'est déroulée du 16 au 21 septembre 2019 dans les Monts de Gy.

La compagnie de spectacle Histoire de Familles est venue mettre en valeur les lavoirs du territoire, restaurés récemment, en proposant chaque soir de la semaine, le spectacle « Potin de fanfare ... potin de lavoir ». Alliant fanfare de rue, clowneries et improvisation, ce spectacle qui se construit au fil des rencontres a pu susciter un intérêt chez les petits comme chez les grands !





LE VILLAGE DE VELLEMOZ

■ Vellemoz et son histoire

Dans le village se trouve un ensemble de bâtiments que les Anciens nommaient « le château ». Ces constructions ne présentaient pourtant aucune caractéristique d'une demeure aristocratique mais évoquaient plutôt des dépendances agricoles. Cette appellation intriguait : peut-être la ferme du château ? Il y aurait donc eu un château à Vellemoz sans vestiges connus ? En fait, il y eut des seigneurs de Vellemoz, mais ils n'y demeurèrent pas.

Une première indication se trouve en 1609 dans les minutes du bailliage de Vesoul : « Jean d'Ankerk, seigneur de Vellemoz ; généreux seigneur ». Cette famille, originaire des Pays-Bas, s'établit à Besançon. Durant le XVI^e siècle, elle possédait la seigneurie de Vellemoz qui passa vers 1700 dans la maison de Champagne (Baronnie d'Igny), ceci jusqu'à la Révolution. Une seconde indication nous est fournie par un acte de mariage de 1768 dans lequel le père de la mariée est désigné comme « fermier de la seigneurie de Vellemoz ».

Aucun document ne permet de dater la création du village. On peut imaginer qu'une communauté villageoise s'est constituée autour de la ferme seigneuriale, peut-être antérieurement aux Ankerk. En toute hypothèse, en 1614, Vellemoz comptait déjà 29 familles.

Mise en valeur réussie du lavoir communal en 2019 ➤



■ Vellemoz aujourd'hui

Au deuxième semestre 2018, la commune de Vellemoz a pu concrétiser l'acquisition d'une parcelle foncière destinée depuis une décennie à la réalisation d'un lotissement. Le dossier administratif (permis d'aménager) est constitué et sera déposé au deuxième semestre 2019. Le programme de travaux commencera en début d'année prochaine et les 8 parcelles réalisées devraient être proposées à la commercialisation dès 2020.

Ci-dessous une esquisse du futur lotissement.



LEGENDE AMENAGEMENT	
	Périmètre lot
	Lot : 1 S : 973m ² env. TRANCHE 1
	Lot : A S : 973m ² env. TRANCHE 1
	Limite constructible
	Angle d'implantation obligatoire
	Obligation de plantations Type Verger
	Zone d'accès au lot
	Chaussée (enrobé)
	Chaussée (enrobé matricé)
	Cheminement piéton (stabilisé)
	Stationnement (dalles alvéolaires pour gravier)
	Place pour ramassage des ordures
	Exemple d'implantation du bâti
	Engazonnement et plantations d'arbres réalisés par le lotisseur



LES ANGIVRADES 2019

Les Angivrades, c'est un festival qui a débuté à Angirey il y a maintenant 10 ans ; qualifié de populaire, familial, atypique et enchanteur, il est connu et reconnu dans la région. Ce festival mêle arts du cirque, musique et spectacle vivant sur 3 soirées ainsi que les séances scolaires en journée.

La 7^{ème} édition du festival des Angivrades s'est déroulée à Frasne-le-Château du 8 au 13 avril. Beau succès pour cet événement qui a accueilli plus de 2 000 personnes, dont 1 143 scolaires.



Cette année, les Angivrades sont parties en vadrouille dans le but de rencontrer d'autres villages, d'autres associations, d'autres bénévoles et ainsi ouvrir le cercle de ce beau projet à notre campagne tout entière. Les bénévoles de l'association Cap Détente, les jeunes du centre éducatif Saint-Joseph et du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile ainsi que la municipalité de Frasne-le-Château se sont investis pleinement dans cette aventure lors du montage du chapiteau et des soirées spectacles.

ZOOM SUR L'APPUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR PROMOUVOIR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la Communauté de Communes aide les associations du territoire qui mettent en place une manifestation populaire et festive ouverte à l'ensemble de la population.

En 2019, ce sont 7 événements qui ont reçu un appui financier :



- Le Trail des Monts de Gy
- Les Angivrades
- Le festival des Gy Pies Girls
- Les rencontres régionales autour de la pierre sèche à Bucey-lès-Gy
- Le Super Cross à Fresne-Saint-Mamès
- La Fête de la Saint-Louis à Charcenne
- La 1^{ère} rencontre nationale Handipétanque à Gy

AIRES MULTISPORTS

Cette année, ce sont trois communes qui sont concernées par l'implantation d'un terrain multisports : Autoreille, Choye et Frasne-le-Château. Finalisés avant la période de vacances scolaires d'été, ces terrains de jeux extérieurs sont clôturés et permettent la pratique de nombreuses activités : football, handball, basketball, tennis-ballon...



Subventionné par l'Etat et le Département, cet espace permet à chacun de pratiquer une activité sportive de manière ludique en famille ou entre amis, alors à vos baskets !



Tourisme

Environnement

Ordures ménagères

Culture



ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion des ordures ménagères est exclusivement à la charge du SICTOM Val de Saône.

À noter qu'il y aura prochainement une évolution de vos factures d'ordures ménagères avec :



- une nouvelle présentation de la facture
- une optimisation de la fréquence de facturation

■ COMMENT PROCÉDER SI JE SOUHAITE

SIGNALER UN CHANGEMENT DE SITUATION OU UN PROBLÈME DE COLLECTE ?

Pour nous signaler un changement de situation (déménagement, emménagement, départ en maison de retraite et autres...) ou un problème rencontré lors de la collecte, vous pouvez contacter le service concerné à la Communauté de Communes des Monts de Gy le lundi, mercredi matin et vendredi ou en ligne depuis le www.sictomvds.com



■ COMMENT PROCÉDER SI JE SOUHAITE

ME PROCURER UN BAC DE TRI OU UN COMPOSTEUR À PRIX COÛTANT ?

Pour acquérir un composteur ou un bac de tri à prix coûtant, vous pouvez adresser par courrier un bon de commande accompagné du règlement au siège :

SICTOM du Val de Saône

Zone Artisanale

70360 SCEY-SUR-SAÔNE

Nous vous enverrons ensuite un bon de retrait pour récupérer votre marchandise au dépôt de votre choix : Gray, Scey-sur-Saône ou Corbenay.

Les bons de commande sont disponibles à la Communauté de Communes ou en ligne depuis le www.sictomvds.com

Pour contacter le Sictom :

Tel 03 84 78 09 52

Email info@sictomvds.com

Site www.sictomvds.com



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a chargé le préfet de département, conjointement avec le président du conseil départemental, d'élaborer un schéma d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, les communes concernées étaient celles qui comptaient plus de 5 000 habitants.

Dans le département de la Haute-Saône, il a été constaté qu'une vingtaine de communes, dont la commune de Gy, font régulièrement l'objet de stationnement de caravanes. Des groupes de voyageurs s'installent sur des terrains privés ou publics et, dans certains cas, sans autorisation. La durée des séjours est plus ou moins longue, allant de un à quinze jours, du mois de février à fin septembre.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a transféré de plein droit aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert emporte donc transfert de l'ensemble des moyens, droits et obligations.



Ainsi, la Communauté de Communes des Monts de Gy avait l'obligation de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage de 8 places. Le choix de l'emplacement s'est porté sur l'ancien terrain du camping municipal de Gy, qui correspond aux préconisations d'aménagement du schéma départemental (proximité des services, éviter l'isolement) et a l'avantage de présenter une végétation importante, ce qui facilite l'aménagement paysager. Les caractéristiques et les équipements de l'aire ont été projetés en tenant compte des obligations réglementaires et en concertation avec les services de l'État et les gens du voyage qui stationnent périodiquement sur le territoire de la commune.



FRETIGNY-ET-VELLOREILLE

Fretigney-et-Velloreille appartient au canton de Scey-sur-Saône et se situe dans les Monts de Gy, entre plateaux calcaires et plaine de la Saône. Le nombre d'habitants, en constante augmentation depuis 1990, atteignait 736 au dernier recensement de 2016, y compris le hameau de Velloreille, rattaché à Fretigney en 1806.

■ Un riche patrimoine architectural et naturel

L'église Saint-Julien, dont la construction s'est terminée en 1762, a été progressivement restaurée depuis les années 1980-1990 jusqu'aux plus importants travaux de rénovation de 2006-2007. Classée à l'Inventaire des Monuments historiques en 1988, elle contient notamment un retable remarquable. Depuis 2013, plusieurs de ses tableaux ont été restaurés.

Sont à voir également : la fontaine circulaire, au centre du village, datée de 1884, ainsi que deux lavoirs, l'un à Velloreille, l'autre à Fretigney. Ce dernier, construit en 1903, a déjà été restauré en 1979 ; tous deux bénéficient en 2019 du programme de valorisation du petit patrimoine de la Communauté de Communes.

Une autre curiosité, la Dame de Piparon, est une Vierge nichée dans un rocher. Ce peut être le but d'une des nombreuses promenades possibles sur le village et ses environs, à proximité du Chemin de Compostelle, sur un territoire largement boisé. La commune dispose d'ailleurs d'importantes ressources forestières.

Fretigney-et-Velloreille est traversé par la rivière des Dhuis, et la population peut jouir des abords des deux étangs communaux, ouverts à la pêche.

Depuis 2015, la Grotte de la Baume Noire est reconnue Réserve naturelle régionale pour la protection des chiroptères. Treize espèces de chauves-souris fréquentent la cavité ; elle abrite notamment la plus grosse colonie d'hibernation connue en Franche-Comté pour le monoptère de Schreibers. Le principal danger pour leur survie venant des dérangements et/ou dégradations du site ou de ses abords, l'accès à la grotte est interdit au public, et la fréquentation et les pratiques aux alentours sont strictement réglementées.



■ Un village actif et vivant

Les Fretins profitent de la présence de nombreux commerces, services et équipements, dont un cabinet médical. La mise en place en mairie d'une MSAP facilite l'accès des administrés à divers organismes publics (CAF, Pôle emploi, Mission locale, Impôts, etc.).

Le village est desservi par la ligne de bus Vesoul-Gy, et dispose de plusieurs logements communaux, ainsi que de résidences Habitat70.

Les quelque 35 pompiers volontaires du Centre d'intervention de Fretigney ont réalisé plus de 400 interventions en 2018.

Après la rénovation du pôle scolaire, inauguré en septembre 2015, et les travaux d'accessibilité des locaux communaux terminés en 2016, les principales réalisations – celles-là initiées par la CC des Monts-de-Gy – sont une micro-crèche, ouverte en janvier 2017, et une aire multisports.

La commune a entrepris tout récemment la réhabilitation du gymnase, dont pourront profiter pleinement les nombreuses associations présentes sur son territoire.

Le tissu associatif est en effet très développé, que ce soit dans le domaine des sports, des loisirs, de la culture et du patrimoine... Le Comité des Fêtes épaulé l'ensemble des associations du village, et peut chapeauter ou organiser directement les différentes manifestations.

Rythme l'année, entre autres : la fête de la musique, le 14 Juillet, le Téléthon, et les concerts variés proposés à l'église. Les deux principaux événements sont traditionnellement le videgrenier, au mois d'avril, et la fête patronale le dernier week-end du mois d'août.





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rappels des démarches :

■ Réhabilitation de l'installation d'assainissement

- Avant de réaliser des travaux, le propriétaire doit prendre contact avec le service SPANC de la Communauté de Communes.
- Un premier « contrôle de conception » doit être effectué sur une base déclarative du projet d'assainissement pour s'assurer que l'installation prévue est en conformité avec le type d'habitation et le terrain. Ce premier contrôle est facturé 80 €.
- Dès que le propriétaire obtient l'avis favorable du SPANC, il peut commencer les travaux.
- Avant la fin des travaux (avant remblaiement), un deuxième « contrôle de réalisation » est nécessaire. Dans ce cas, le SPANC se rend sur place pour constater que les travaux correspondent à la déclaration faite dans le formulaire. Ce deuxième contrôle est facturé 148 €.

■ Contrôle diagnostic à l'occasion de la cession d'un immeuble

- Le vendeur doit se mettre en contact avec la Communauté de Communes afin d'établir un diagnostic de vente.
- L'acheteur est contraint à la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, dans l'année suivant l'acte de vente.

Pour tout renseignement d'ordre technique :

GEOPROTECH - BE Assainissement Environnement
Zone d'activités 3 R Nord Est
Technova 1 - 4, rue Newton
70190 RIOZ
Tél 03 84 91 53 62

TOURISME DANS LES MONTS DE GY

■ Les Monts de Gy,

destination « Vallée de l'Ognon »

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental, par le biais de Destination 70, travaille sur une revalorisation de l'image touristique du département pour faire de notre territoire une terre d'accueil lisible et reconnue. Sont donc nées de cette réflexion 3 destinations : les Vosges du Sud, Vesoul Val de Saône et la Vallée de l'Ognon, avec en parallèle des projets de communication très concrets comme des vidéos, des logos identitaires, des guides de présentation...

Les Monts de Gy sont donc tout naturellement inscrits dans la destination « Vallée de l'Ognon » aux côtés du Pays de Villersexel, du Pays des 7 rivières, du Val Marnaysien, du Val de Pesmes, sans oublier, de l'autre côté de la rivière, nos amis du secteur de Rougemont et du Pays Baumois. Tous ces territoires forment un ensemble d'une réelle richesse présentant un intérêt touristique qui doit et va prendre de plus en plus d'ampleur.

Pour preuve, la Vallée de l'Ognon c'est une vingtaine de demeures historiques, 150 kilomètres de

navigation paisible, deux grands chemins de pèlerinage que sont Saint-Jacques de Compostelle et la Via Francigena, qui traversent les Monts de Gy, 7 Cités de Caractère Bourgogne - Franche-Comté...

Et les Monts de Gy dans tout ça ? Eh bien, l'attrait touristique y est réel, car nous possédons de nombreux atouts, à commencer par ce fameux site naturel qui est le paradis des randonneurs pédestres, des VTT et des traileurs, sans oublier des boucles vélos très agréables. Mais aussi une fabuleuse richesse patrimoniale avec nos deux Cités de Caractère, Gy et Bucey-lès-Gy, le château des Archevêques, le petit patrimoine de nos villages, les vieilles pierres, comme on sait si bien le dire, qui représentent une authenticité que les touristes apprécient réellement.

Et comment omettre le patrimoine naturel, notamment le jardin aquatique Acorus classé récemment « jardin remarquable », les pelouses sèches et ses orchidées sauvages, nos producteurs locaux qui donnent à notre territoire un attrait gourmand non négligeable pour un touriste, et les nombreuses autres activités de

loisirs comme la pêche, le karting, ou encore le paintball ?

L'attractivité des Monts de Gy, c'est aussi une offre d'hébergement qui s'accroît petit à petit avec des chambres d'hôtes, des gîtes (4 nouveaux ces deux dernières années dont un classé 4 épis), des hôtels, des aires de camping-cars (dont des accueils France Passion)... Il ne manque plus que l'hébergement insolite !!

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'Office de Tourisme des Monts de Gy qui est régulièrement mis à jour et vous y retrouverez en détail tous ces éléments : www.ot-montsdegy.com





PETIT PATRIMOINE

La Communauté de Communes a décidé de travailler sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti non protégé et a retenu, en accord avec les communes, 24 sites prioritaires qui font l'objet de travaux de restauration et de valorisation sur la période 2018-2019. La priorité a été accordée aux plus petites communes, dont les travaux ont commencé en 2018.

À ce jour ont été réhabilités :

- Le lavoir couvert d'Angirey (remise en état des parties intérieures et extérieures du lavoir et remise en eau des auges situées à l'extérieur ; pendant les travaux, une nouvelle auge a été découverte à l'arrière du lavoir)



- Le lavoir d'Autoreille (remplacement des tuiles et de pavés, travaux sur auges, réfection des joints, nettoyage)
- La croix en pierre de l'entrée du village de Bourguignon-lès-la-Charité (nettoyage et réparation de pierres)
- Le lavoir d'entrée de Choye (nettoyage de la toiture et du bassin, travaux de charpente, réfection des joints)
- La fontaine « église » de Citey (nettoyage, maçonnerie, travaux sur auges, pose d'une gargouille)
- La croix en pierre à l'entrée du village de Frasne-le-Château (nettoyage des pierres, fixations)

- La fontaine de Boulet de la Chapelle-Saint-Quillain (remplacement de pierres, nettoyage, travaux sur auges, réfection des joints)
- Le lavoir (travaux sur bassin et remplacement des pierres), le monument aux morts (nettoyage) et le campanile de La Vernotte
- La croix vers l'église de Saint-Gand (réparation, nettoyage et repose)
- La mairie-lavoir de Vantoux-et-Longevelle (nettoyage, peinture, réparation des volets)
- La croix en bois de Vaux-le-Moncelot (nettoyage et traitement)
- Le lavoir à arcades de Vellefrey-et-Vellefrange (réfection de la toiture)
- Le lavoir de Vellemoz (reprise de l'ensemble des joints pour garantir l'étanchéité, nettoyage des pierres et des dalles)
- 3 calvaires et la croix du cimetière de Velloreille-lès-Choye (nettoyage des pierres et socles, réfection des joints)
- La borne fontaine de Villefrancon (remplacement de pavés, travaux sur auges, peinture, nettoyage)

Dans un deuxième temps, en avril 2019, ont débuté les travaux sur les 4 bourgs principaux du territoire :

- La chapelle du cimetière de Bucey-lès-Gy
- La fontaine-lavoir-abreuvoir de Fresne-Saint-Mamès
- Les lavoirs de la commune de Fretigney et du hameau de Velloreille
- Les escaliers du château de Gy

STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

Les différents services enfance-jeunesse de la Communauté de Communes ont repris leur fonctionnement pour cette rentrée 2019/2020.

Les accueils périscolaires, gérés par la Ligue de l'Enseignement / FOL70, ainsi que les micro-crèches, gérées par Familles Rurales, accueillent les enfants à partir de 7h et jusqu'à 18h30 sur toute l'année avec 5 semaines de fermeture identiques, à savoir 2 semaines à Noël et 3 semaines au mois d'août.

De son côté le Relais Parents Assistants Maternels propose aux professionnels et aux familles des temps d'animations le jeudi matin en période scolaire ; ainsi que des permanences pour accompagner les parents dans les démarches administratives et pour renseigner les assistants maternels sur leur profession.



La Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône est un partenaire financier essentiel dans le fonctionnement de ces structures, l'acquisition de matériel et la mise en place d'actions ; c'est pourquoi la Communauté de Communes est actuellement en train de travailler sur un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2019-2022 qui se définit comme un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la Caf et la collectivité comprenant un état des lieux, un diagnostic et un programme pluriannuel.



Paysage de vignes dans les Monts de Gy

Nous contacter :



Delphine SEDAN - Responsable des services

03 84 32 76 64 ou ccmgy.direction@orange.fr

Colette RENEVRET - Service Secrétariat et Comptabilité

03 84 32 97 61 ou ccmgy@wanadoo.fr

Manon JAYET - Service Enfance-Jeunesse & Relais Parents Assistants Maternels

03 84 32 76 65 ou ccmgy.enfance@orange.fr

RPAM - Mardi après-midi et mercredi matin

03 84 32 76 69 ou ccmgy.rpam@orange.fr

Corinne LAVERGEON - Service Ordures Ménagères & SPANC

Lundi, mercredi matin et vendredi

03 84 32 76 63 ou service.om@orange.fr ou ccmgy.spanc@orange.fr

Jonathan SCHARFF - Service Eau-Assainissement

03 84 32 76 68 ou ccmgy.eau.ass@orange.fr

Séverine VELLA - Service Tourisme

03 84 32 93 93 ou ot.montsdegy@orange.fr